



Union Nationale des Associations
de Défense des Familles et de
l'Individu victimes de sectes



Centre Contre les
Manipulations Mentales

Communiqué UNADFI / CCMM

Jeudi 23 mai 2024

Donnons à la Miviludes le statut législatif que le parlement lui a concédé

Pour la première fois, la loi du 10 mai 2024, a marqué une volonté politique de donner, un statut législatif à la Miviludes (Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires) alors que jusqu'à présent son existence relevait d'un simple décret. Cette prise de position forte des parlementaires, rappelle la nécessité de maintenir la dimension interministérielle de cette mission, pour contribuer à lutter contre les dérives. Tous les ministères, dans chacun de leur domaine, a un rôle important à jouer dans l'échange d'informations entre les services publics mais aussi dans la formation de leurs agents.

Des décrets doivent maintenant être pris pour mettre en œuvre cette loi, qui s'inscriront dans le cadre de la confiance très large accordée à la Miviludes par le législateur.

L'Unadfi, Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes, association reconnue d'utilité publique et le CCMM, centre contre les manipulations mentales, considèrent que la Miviludes doit retrouver l'autonomie qui fut la sienne pour renforcer la lisibilité et l'efficacité de son action interministérielle.

Dans la même démarche que nos parlementaires, nos associations demandent, dans un souci de plus grande efficacité, de rattacher la Miviludes au cabinet du Premier ministre ou, à défaut, directement au ministre de l'Intérieur, afin qu'elle accroisse l'efficiency que lui permet aujourd'hui son statut législatif.

Association reconnue d'utilité publique, agréée par les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports.
Centre d'accueil, d'études et de documentation sur les mouvements sectaires